

République du Sénégal

Un Peuple – un But – une Foi



**POLITIQUE SECTORIELLE DE
LA JEUNESSE, DES SPORTS ET
DES LOISIRS**

Existence des ressources humaines	Déficit de ressources humaines
Existence de programmes dans le mouvement associatif	Problèmes de formation et d'encadrement des mouvements associatifs
Unification du secteur Transfert de compétence aux collectivités locales Acceptation mitigée par les acteurs	Faiblesse du budget alloué au secteur Fort taux de chômage des jeunes Faible capacité d'autofinancement du mouvement associatif national
Existence de nombreuses opportunités avec la coopération internationale	Absence d'une incitation à l'investissement
Offre de formation diversifiée grâce à l'intervention de multiples acteurs	Faible exploitation du potentiel de la coopération internationale
Volonté d'accroître l'offre de services par la promotion d'un nouveau type d'équipements plus adaptés aux besoins spécifiques du secteur	Inadaptation des mécanismes et procédures de financement et de décaissement
Existence d'infrastructures socio-éducatives sportives et de loisirs	Manque de communication, de concertation entre les acteurs
	Faiblesse institutionnelle du secteur, perçu comme peu productif
	Absence de politique de développement des ressources humaines
	Développement du phénomène de la violence

- 2- Permettre à tous les citoyens de pratiquer les Sports et Loisirs de leur choix sur l'ensemble du territoire national.
- 3- Doter le secteur de ressources humaines et d'infrastructures diversifiées et performantes pour soutenir les différentes pratiques.
- 4- Moderniser le secteur en élevant le niveau de la qualité de la participation pour en faire un levier durable de croissance économique et de la lutte contre la pauvreté.
- 5- Promouvoir le secteur en faisant participer les jeunes au développement durable.

V – DIAGNOSTIC DU SECTEUR

Outre la création d'un ministère exclusivement chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, et le transfert de compétences aux Collectivités Locales, le secteur bénéficie d'atouts importants, même si beaucoup de contraintes doivent être levées pour maintenir et accroître les résultats significatifs déjà obtenus.

Entre autres, les atouts et contraintes se présentent ainsi :

Atouts	Contraintes
Existence d'un tissu associatif dense et diversifié	Vulnérabilité des jeunes face aux nombreux fléaux
Traduction de la volonté politique par l'institution d'un département chargé de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs	Déficit de formation, d'information et de responsabilisation des jeunes dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des programmes
Existence d'un cadre juridique réglementant le secteur	Inadaptation du cadre réglementaire Incohérences dans le cadre institutionnel
Fort potentiel de créativité des jeunes	Manque d'infrastructures sportives et socio-éducatives de qualité
Existence de programme public	Faible implication des collectivités locales
Développement et diversification des métiers du secteur	Problèmes de planification et d'articulation des programmes

la concertation et de la transparence dans la gestion. L'optimisation des ressources doit être le principe en vigueur du fait de l'insuffisance des moyens.

Ainsi, les mécanismes d'évaluation et de contrôle interne et externe doivent être renforcés en amont et en aval de l'exécution des projets et programmes.

10 - La Pertinence et l'Adaptabilité :

L'offre de services en Jeunesse - Sport et Loisirs doit répondre aux attentes et aux pratiques de la communauté. Le niveau de participation et d'usage devient un indicateur de pertinence. La mutation importante dans les pratiques des activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs et la multiplicité de la demande justifient que l'offre dans ce secteur doit être adaptable et polyvalente.

II - VISION :

La politique nationale en matière de Jeunesse, Sports, Loisirs est basée sur la vision suivante :

- améliorer la qualité de vie de la jeunesse et des populations tout en contribuant à la formation du citoyen Sénégalais de type nouveau disponible, ouvert, solidaire, apte à la vie de groupe et à relever les défis et engagé au service d'un développement économique et social durable.

III- FINALITE :

La mise en œuvre de la politique de Jeunesse, Sports et des Loisirs vise l'éducation, la formation, l'amélioration de la santé physique et morale des jeunes et des sportifs. Elle participe également au progrès de la qualité de vie, au développement économique et social et à la cohésion nationale.

A cet effet, le Sénégal qui a admis les principes généraux de l'Olympisme définis par la charte Olympique, a souscrit pleinement à la Charte Internationale de l'éducation physique et du sport proclamée par l'UNESCO, la déclaration des Droits de l'Homme revue par l'ONU (1948), la Charte Africaine de la Jeunesse, et le document de politique de la CEDEAO en matière de jeunesse, de sports et loisirs.

IV- BUTS :

Les buts poursuivis par la politique nationale de développement du secteur Jeunesse, Sports et Loisirs sont les suivants :

- 1- permettre à tous les citoyens de pratiquer des activités d'éducation populaire et socio-éducatives.

4 - La Décentralisation :

Le cadre institutionnel de la gestion de la politique nationale de Jeunesse, Sports et Loisirs intègre les objectifs et stratégies de la loi sur la décentralisation.

Ainsi, l'ensemble des actions envisagées renforcera le cadre de la gestion de proximité par les collectivités locales en prenant en compte le contexte de l'exercice des nouvelles compétences.

5 - Le Partenariat et la Complémentarité :

Le développement du secteur suppose que l'Etat, les Collectivités locales, le Mouvement associatif et les autres partenaires soient acteurs à tous les niveaux de conception, de réalisation et de suivi des projets et programmes à retenir. Dans ce contexte, les collectivités locales ne peuvent plus être considérées comme des « clientes » : Elles exercent les compétences et ont la charge de concevoir les programmes de développement au niveau local ; dès lors le niveau de performance réside dans la qualité de la coopération entre les niveaux central et local et les autres institutions publiques et privées. Les actions à mettre en œuvre seront le fruit d'un partenariat avec un souci incontournable de complémentarité et de continuité du service. La capacité de mobilisation au niveau des collectivités locales, la qualité du partenariat et la continuité du service public au bénéfice des communautés sont les principaux indicateurs de cette valeur.

6 - La Cogestion :

La gestion partagée de l'identification et de la mise en œuvre des activités entre l'Etat, les Collectivités Locales et le Mouvement associatif reste un principe majeur du système.

7 - le Leadership :

Des leaders qualifiés, bénévoles et permanents sont actifs à tous les niveaux du système associatif intervenant dans le secteur Jeunesse – Sports – loisirs, et sont reconnus et valorisés pour soutenir ces différentes pratiques.

8 - L'Équité, l'Acceptabilité et le genre :

L'espace Jeunesse, Sports –Loisirs est accueillant et inclusif offrant à chaque citoyen la possibilité d'y participer sans les contraintes d'âge, de genre, d'origine, de langue, de degré d'invalidité, de situation géographique ou socio-économique.

9 - la Bonne Gouvernance :

Le secteur Jeunesse, Sports, Loisirs utilise des fonds publics et privés dont les gestionnaires ne sont pas forcément issus de ces milieux. De ce point de vue, le principe de bonne gouvernance consiste à s'assurer de l'efficacité, de l'efficience, de

Ils ont été formulés pour servir de base à de futurs plans d'actions en vue d'atteindre les objectifs assignés au développement du secteur.

I / LES PRINCIPES DIRECTEURS :

La politique de développement du secteur Jeunesse – Sports –Loisirs est fondée sur la promotion des activités dans ces composantes à travers un choix d'objectifs partagés de performance qui peuvent orienter la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes sectoriels afin d'accroître les capacités du secteur et de le rendre performant et durable. L'espace d'intervention du ministère est devenu complexe du fait de la diversité des acteurs et partenaires dont les relations sont marquées par le partage des compétences, la nécessité de déléguer des pouvoirs, la mondialisation et l'obligation de faire des choix de manière récurrente. Dès lors, il importe de fixer les principes directeurs suivants qui vont régir la préparation, la conduite et le suivi des opérations et des programmes.

1 - La participation et la Coordination :

Le défi de poursuivre la collaboration sur une base formelle, régulière et continue de manière à optimiser le développement du secteur est lancé par le processus d'élaboration de la lettre de politique sectorielle. L'Administration et les Collectivités Locales s'appuient sur un système complexe et décentralisé d'organisation et/ou de structures de Jeunesse, de Sports et de Loisirs aux échelons central et local. Ce système pose les défis de la participation et de la coordination tout en favorisant la création de vastes réseaux et l'expérimentation des approches originales et novatrices.

2 - Le faire –faire et le laisser faire :

L'exercice des compétences en matière de Jeunesse, Sports et Loisirs par les collectivités locales est devenu une réalité au Sénégal. La gestion du secteur repose pour l'essentiel sur les principes du faire faire et du laisser faire ; à cet effet le mouvement associatif, les partenaires stratégiques et le privé jouent aussi un rôle de premier plan et participent à la réalisation des activités.

Avec les mutations importantes que la nouvelle politique ambitionne d'opérer, ces principes seront davantage renforcés.

3 - la Démocratisation :

Le principe de « démocratisation » s'appliquera tout au long du processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la présente lettre de politique sectorielle de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. La résolution des problèmes auxquels est confronté le secteur, ainsi que l'accroissement de la performance doivent justifier le principe de démocratisation qui permet à chacune des catégories d'acteurs de s'investir dans la définition et la réalisation des programmes.

PREAMBULE

L'une des préoccupations majeures de la lettre de politique sectorielle de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est de définir un ensemble d'objectifs, de stratégies et de programmes pour que les tendances négatives du secteur telles que identifiées dans le document Diagnostic, soient redressées et que cet espace continue d'accumuler des succès et des performances.

Le contexte actuel de regroupement des composantes jeunesse, sports et loisirs le prétexte pour l'élaboration d'une politique sectorielle unifiée.

Le document de politique ainsi élaboré décrit les stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs retenus. Il prévoit également l'amorce d'un changement durable qui exigera des efforts significatifs, soutenus et efficaces de la part de tous les acteurs.

Ainsi, tout en proposant un cadre stratégique à court et moyen terme, cette politique cible les actions prioritaires essentielles au développement du secteur et qui devront faire l'objet d'un Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme(CDSMT) selon la nouvelle approche budgétaire.

Ces mesures prioritaires qu'entend mettre en œuvre l'Etat, en étroite collaboration avec les autres acteurs et ses partenaires s'inscrivent dans un renouveau en matière de développement des activités de Jeunesse, des Sports et Loisirs. A cet effet, des efforts accrus seront mis en œuvre afin de permettre l'atteinte des objectifs établis de façon concertée par les différents acteurs du secteur.

C'est donc en renforçant le partage des responsabilités en matière de Jeunesse, Sports et Loisirs, et en tissant des liens plus étroits entre les acteurs et les partenaires que cette démarche permettra de franchir un pas décisif.

Les priorités établies dans le présent document s'inspirent de la vision, des objectifs et des engagements énoncés au cours des processus d'élaboration de la Politique de développement de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Elles jetteront les bases d'un système de Sports et Loisirs revitalisé et performant, et d'une composante Jeunesse qui participe à la croissance économique par la création de richesses et d'emplois, dès lors que les changements et améliorations y seront apportés et que soient mises en œuvre les mesures prioritaires issues des concertations.

Les principes directeurs contenus dans ce document de politique couvrent tous les contextes de la pratique et de la gestion des activités de Jeunesse, Sports et Loisirs.

SOMMAIRE

LA POLITIQUE

Préambule

I Principes directeurs

II Vision

III Finalité

IV Buts

V Diagnostic

VI Orientations stratégiques

LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE

ET DU SUIVI EVALUATION

ANNEXES

VI- ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

Les documents diagnostics antérieurs des sous secteurs Jeunesse et Sports ont traité plusieurs thèmes stratégiques qui ouvrent sur des orientations.

La mise en valeur de ces thèmes transversaux ne doit pas occulter la nécessité de valoriser les activités des sous secteurs qui soutiennent des pans entiers du budget du ministère.

Ainsi, la politique de développement du secteur Jeunesse, Sports et Loisirs sera bâtie autour des orientations stratégiques suivantes :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : AMELIORER LE CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Le cadre institutionnel et juridique du secteur a certes des aspects positifs, mais reflète aussi beaucoup de contraintes liées :

- au partage des missions du ministère avec d'autres entités sans relations hiérarchiques ;
- au déficit de communication et de concertation entre les acteurs ;
- au caractère obsolète du cadre juridique ;
- à la concurrence des acteurs qui entraîne des conflits de compétences ;
- à la dispersion des missions et interventions des structures internes du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- aux relations conflictuelles entre le ministère et le mouvement associatif ;
- à la nécessité d'harmoniser les interventions des acteurs ;
- à l'absence ou l'insuffisance de conventions, de protocoles, de lettres de mission.

Aussi, il convient d'harmoniser et de rendre efficace les interventions des acteurs. En effet, le nombre élevé d'acteurs principaux et d'intervenants qui ne sont pas liés par des conventions favorise le déficit de communication et de concertation.

Les tables de concertations telles que le Conseil National des Sports et le Haut Comité de la Jeunesse ne sont plus organisées ; la dispersion des efforts qui en découle n'est pas un facteur de performance.

En dehors des acteurs de principaux, cette situation favorise la concurrence malsaine entre les grandes associations.

Les défis prioritaires à relever se présentent ainsi :

- établir des concertations entre les acteurs ;
- signer des conventions, protocoles entre acteurs et clarifier les missions ;

- faciliter la réalisation d'opérations conjointes ;
- améliorer l'organisation interne des acteurs principaux ;
- favoriser la bonne gouvernance dans le secteur.

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES ET LA COMMUNICATION

La promotion des activités de jeunesse -- Sports -- Loisirs passe par le développement des ressources humaines en qualité et en quantité. La demande est forte et doit couvrir toutes les activités.

Le déficit des cadres du statut et hors statut s'accroît ; le manque de motivations contribue à la déperdition.

Différents éléments doivent être revisités notamment :

- la diversité des profils ;
- les curricula de formation ;
- le rôle et la réforme des instituts ;
- le volontariat ;
- l'absence du personnel spécialisé en loisirs ;
- le cadre réglementaire de la formation et de l'encadrement ;
- la revalorisation des diplômes d'Etat du secteur par l'articulation aux critères de la Fonction Publique ;
- le déséquilibre dans la répartition du personnel ;
- l'offre de services de formation au personnel spécifique des Collectivités locales.
- le recrutement ;
- la disparition des cadres intermédiaires.

Le programme de développement des ressources humaines du secteur devra viser entre autres, la revalorisation de la formation et de l'encadrement à la mesure des objectifs de performance, le relèvement des profils et l'augmentation des ressources humaines dans ce secteur qui occupe toute la vie active des populations, en particulier les jeunes et les sportifs.

La communication et ses technologies constituent un domaine prioritaire dans la planification, la gestion et la visibilité du secteur, surtout au regard des besoins immenses et diversifiés en sponsoring, en information et financement.

Bien qu'il y ait des progrès enregistrés depuis ces dernières années, le niveau d'exploitation et de diffusion de l'information sportive nationale reste très bas ; c'est pourquoi, il faut relever les défis de :

- l'équipement des structures et l'élargissement des TIC ;
- la formation des ressources humaines ;
- la création de nouvelles chaînes de diffusion ;
- la communication entre les acteurs.

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES ET LES EQUIPEMENTS

Dans le cadre de la capitalisation et de la maximisation des retombées économiques et sociales associées à la pratique et aux métiers du secteur, l'accent sera mis sur une approche systémique qui assure le développement durable dans un environnement répondant aux normes les plus élevées de modernité.

A cet effet, les infrastructures qui constituent le socle essentiel de toute politique de promotion et de développement des activités de Jeunesse- Sports – Loisirs seront privilégiées avec les défis de :

- l'excellence et la spécialisation ;
- la diversité et l'accessibilité ;
- l'adaptation et la proximité ;
- la gestion et la maintenance ;
- la disponibilité des espaces de proximité et des réserves foncières ;
- la participation aux structures chargées de la planification de l'occupation des sols ;
- le respect de la réglementation en matière d'urbanisation.

L'accent pourrait être mis sur l'aménagement d'infrastructures légères de proximité qui répondent aux besoins et aux réalités locales, surtout en milieu rural.

La construction des bâtiments administratifs pour les services déconcentrés et centraux, de même que les sièges du mouvement associatif constitue une préoccupation récurrente.

L'équipement technique base des activités fait l'objet d'un déficit qui freine le rayonnement du secteur à travers l'animation, les TIC, le soutien aux grandes manifestations sportives par la technique audiovisuelle et le matériel approprié.

ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR LA DIMENSION ECONOMIQUE DU SECTEUR ET SA PARTICIPATION A LA REDUCTION DU CHOMAGE ET DE LA PAUVRETE

Le secteur Jeunesse- Sports – Loisirs, est un interface avec les différents domaines de l'économie et participe à la redistribution des ressources, à la création d'emplois surtout dans les métiers spécifiques et à la promotion des industries des sports et des loisirs, et des spectacles. Ainsi, il reste une source importante de recettes pour les investisseurs et la fiscalité.

Dans son faciès économique, le secteur est un facteur important du Tourisme, de la Communication, de la médecine, du transport national et international, de la restauration, de la sécurité, du commerce, de la confection des vêtements et objets, des services de l'hôtellerie.

Ainsi, le secteur revêt un caractère économique avéré ayant un impact direct à travers la création de richesses et d'emplois et, indirect par le biais de son soutien à l'économie nationale et aux échanges.

Cette dimension économique est de plus en plus visible et doit relever les défis suivants :

- la professionnalisation et la promotion de l'emploi à travers les métiers du secteur ;
- la création des entreprises sportives et de loisirs ;
- la création de richesses autour des spectacles ;
- l'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ;
- le financement des projets des jeunes ;
- le développement des métiers des Sports et de l'animation socio-éducative ;
- La formation qualifiante des jeunes.

Par ailleurs, les activités d'appui à la santé et à l'environnement favorisent des économies pour les ménages.

Les rapports d'exécution seront fournis par toutes les structures, de même que les rapports d'évaluation de l'Inspection Interne et de l'UCP.

- Au niveau local

Un comité régional de mise en œuvre et de suivi évaluation sera installé dans chaque région.

Il sera coordonné par le Service Régional et aura comme membres des points focaux départementaux et deux représentants du mouvement associatif et un représentant du Conseil Régional.

Ils tiendront des réunions trimestrielles de suivi évaluation et fourniront les rapports appropriés ; ils procéderont également en fin d'année, avant la réunion du Comité national, au réajustement et à l'actualisation des programmes locaux.

Toutes ces activités feront l'objet de rapports.

En fin de cycle triennal, le bilan final sera établi par une rencontre nationale qui recueillera tous les rapports sectoriels et présentera un rapport de synthèse. Ce système sera informatisé.

ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : DEVELOPPER LES ACTIVITES DE JEUNESSE, D'EDUCATION POPULAIRE, DE PROMOTION SOCIALE, DE CITOYENNETE ET DU VOLONTARIAT:

Devant l'ampleur des problèmes des jeunes, les activités de jeunesse et d'éducation populaire permettent de prendre en charge la dimension prévention et d'animation socio-éducative qui contribue au développement socio-économique.

Les programmes d'éducation populaire permettent de contribuer à la prévention au soutien à la santé, à l'environnement et à l'éducation.

La lutte contre les IST, et le VIH/SIDA, les grossesses et mariages précoces, la toxicomanie et le tabagisme, l'analphabétisme, la violence demeure une priorité pour atténuer l'impact négatif sur cette cible vulnérable.

Par ailleurs, les activités socio-éducatives doivent être relancées avec les mouvements de jeunesse et les Collectivités locales autour des défis suivants :

- la diversité ;
- la satisfaction des populations ;
- l'intégration aux politiques publiques ;
- l'émergence et le leadership de la jeunesse ;
- la mondialisation des activités de jeunesse et d'éducation populaire ;
- la promotion du civisme et du volontariat ;
- la promotion économique et sociale des jeunes.

Par ailleurs, la jeunesse doit contribuer de manière efficace au développement à travers des actions basées sur le volontariat et le civisme.

La jeunesse très active dans les échanges et la migration internationale doit être préparée à travers l'éducation à la citoyenneté et à la paix.

ORIENTATION 6 : DEVELOPPER LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS INTERNATIONALES

Le développement des activités physiques et sportives passe par la promotion du Sport de masse, du sport scolaire et universitaire de la petite catégorie et de la haute compétition.

Ces activités en tant que facteurs de bonne santé, de promotion sociale, peuvent également être articulées sur le genre.

Le sport est aussi un outil essentiel au développement individuel et communautaire de même qu'il reste un facteur d'intégration de cohésion nationale de paix et enfin de promotion économique et sociale des pays au niveau international en assurant la visibilité et la représentation.

Il offre également aux masses et aux couches vulnérables une excellente occasion de s'épanouir et de s'affirmer, et soutient fortement la promotion du genre ; il joue un rôle important dans les milieux scolaires et universitaires, les entreprises et les armées.

La haute compétition marque de plus en plus notre époque et reste une préoccupation majeure pour les Etats à la recherche de l'excellence, de la représentativité et de l'intégration au monde.

Bien que fortement ancrées, les activités physiques et sportives doivent être promues autour des défis suivants :

- la massification de la pratique sportive ;
- la généralisation de la petite catégorie ;
- la relance de certains sports ;
- la promotion du genre en sport ;
- la protection des pratiquants ;
- le renforcement de la préparation et de la participation aux compétitions internationales ;
- la promotion du sport professionnel ;
- le profil et la qualité des dirigeants sportifs ;
- la promotion de la santé par le sport ;
- l'accueil et l'organisation des compétitions internationales ;
- la réforme et la relance du sport scolaire et universitaire ;
- la lutte antidopage.

Cette promotion par les activités physiques et sportives vise à mettre en place des lignes d'actions qui permettent de modifier les comportements individuels et collectifs. Elle privilégie le lien entre le sport et le maintien de la santé mentale et physique des populations à travers la prévention des phénomènes.

ORIENTATION STRATEGIQUE 7 : DEVELOPPER LES LOISIRS

Le 20^{ème} siècle a vu les progrès accomplis dans le sous secteur des loisirs à travers un large éventail d'activités et même l'individualisation du loisir.

Conçus comme des activités de détente physique et intellectuelle dans le temps libre, les loisirs ont revêtu des aspects culturels, sportifs, touristiques, éducatifs et scientifiques.

Dans le contexte national, la massification des loisirs est très avancée avec l'implantation des petites unités dans les zones urbaines en général (salles de jeux, vidéos et électroniques, espaces de spectacles pour la musique, le théâtre, etc.).

Le loisir traditionnel connaît un regain d'activités avec la prise en compte d'une dimension d'exploitation financière (jeux de faux lions, danses, etc.). Ainsi les loisirs connaissent une expansion qui est liée à la facilité d'organisation et d'implantation.

Les défis à relever sont les suivants :

- la connaissance technique et la diffusion ;
- la concertation entre les acteurs ;
- la qualité et la quantité des ressources humaines ;
- la formation des ressources humaines ;
- le développement d'un programme maîtrisé d'activités de loisirs ;
- l'identification du mouvement associatif des loisirs et la réglementation spécifique ;
- le contrôle des activités de loisirs ;
- la promotion économique des loisirs (professionnalisation) ;
- La promotion des infrastructures et équipements de loisirs ;
- La vulgarisation des loisirs.

Cette diversité favorise le flou relevé dans le cadre institutionnel et juridique, ce qui explique l'émergence d'une dimension informelle dans la gestion du loisir.

VII – LE DISPOSTIF DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI - EVALUATION

La première étape de la mise en œuvre de la politique sectorielle et du Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme correspond à l'installation des mécanismes d'exécution de suivi évaluation.

Un déroulement nécessite un partenariat et des ententes entre les acteurs principaux.

Certaines conditions devront être réunies :

- la mise en place des mécanismes décentralisés ;
- le suivi évaluation conjoint sur les niveaux central et local ;
- l'orientation vers une gestion axée sur les résultats ;
- l'élaboration des rapports standards et une capitalisation des expériences ;
- l'utilisation d'outils harmonisés ;
- le développement d'une base de données ;
- une bonne stratégie de plaidoyer, de communication et de mobilisation des ressources ;
- la concrétisation de l'approche partenariale.

Les mécanismes du dispositif sont organisés à tous les niveaux :

- **Au niveau central**

Un comité national de pilotage coordonné par La Direction des Etudes, de la Planification et de la Formation et appuyé par l'Inspection Interne et l'Unité de Coordination du Suivi Evaluation des projets d'emploi des jeunes, les points focaux représentant les différents services et programmes en sont membres.

Il tiendra chaque début d'année une réunion de restitution et de programmation des priorités et procédera au réajustement et à l'actualisation du plan d'actions triennal :

- une rencontre de partage et de mise à niveau sera réalisée aussitôt après avec les Collectivités locales dans le cadre de la convention entre le MJSL et les associations d'élus locaux ;
- dans la même période, sera tenue une rencontre de partage avec le mouvement associatif.

A la fin de l'année, une réunion d'évaluation est programmée ; elle s'appuie sur un rapport de synthèse.

CONCLUSION

A l'instar de tous les domaines de la vie socio économique, le secteur Jeunesse, Sports et Loisirs joue un rôle significatif dans le développement du pays.

En effet, il est un facteur d'intégration sociale et de cohésion nationale tout en étant un vecteur naturel de la santé d'un peuple et un facteur d'éducation.

Cependant, la volonté de réduire la pauvreté dans nos pays, nous impose d'aller plus loin en considérant la puissance économique et le leadership au secteur.

C'est donc pour toutes ces raisons que les autorités en charge du secteur, en relation avec leurs partenaires (publics et privés) ont décidé d'imprimer une orientation dynamique au domaine en instaurant des mécanismes de planification, de veille, de consultation continue et de gestion budgétaire pour encadrer et suivre l'évolution du système afin d'atteindre un développement durable.

Les objectifs intermédiaires pourraient se traduire ainsi :

- renforcer les moyens pour assurer la constance et la qualité des activités ;
- promouvoir la réussite grâce aux métiers du secteur ;
- mettre au point et diffuser des projets éducatifs qui apportent au public une meilleure appréciation des avantages du sport et de l'activité physique comme option préventive d'hygiène, de santé, d'environnement et de stabilité sociale ;
- valoriser le leadership de la jeunesse pour soutenir les actions d'éducation populaire et la prévention ;
- développer le partenariat entre les professionnels et les amateurs pour une mise en commun des ressources ;
- favoriser l'harmonisation, la complémentarité et la cohérence par la concertation entre les divers acteurs et niveaux du secteur.

En vue d'atteindre ces objectifs, les orientations stratégiques ont été traduites sous une forme opérationnelle qui vont conduire au plan d'actions et au Cadre des Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (2011-2013).